



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°101

Publié le 11 août 2022



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT	3
- Décision en date du 10 août 2022 portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France (annule et remplace la décision du 08 juillet 2022).....	3



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

DÉCISION

portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France

Annule et remplace la décision du 8 juillet 2022

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2019 nommant monsieur Laurent TAPADINHAS ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France

Vu l'arrêté du préfet du Pas-de-Calais du 10 août 2022 portant délégation de signature à monsieur Laurent TAPADINHAS, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France,

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France :

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 10 août 2022 à :

- **madame Virginie MAIREY-POTIER**, directrice adjointe
- **madame Florence CLERMONT-BROUILLET**, directrice adjointe
- **monsieur Matthieu DEWAS**, directeur adjoint

Monsieur Francis BOULANGER, secrétaire général

Madame Anne LANGUE, secrétaire générale adjointe

Monsieur Nicolas MASERAK, chef du service risques

Monsieur Xavier STREBELLE, adjoint au chef du service risques

Monsieur Marc GREVET, chef du service eau et nature

Monsieur Didier LHOMME, adjoint au chef du service eau et nature

Monsieur John BRUNEVALL, chef du service énergie, climat, logement et aménagement du territoire

Madame Séverine FEBVRE, cheffe du service mobilité et infrastructures

Monsieur Nicolas LENOIR, adjoint au chef du service mobilité et infrastructures

Madame Chantal ADJRIOU, cheffe du service information, développement durable et évaluation environnementale

Monsieur Frédéric CARLIER, chef du pôle promotion de la transition

Monsieur Lionel MIS, chef du service sécurité des transports et des véhicules
Monsieur Nicolas BOVE, adjoint au chef du service sécurité des transports et des véhicules
Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, chef de l'unité départementale d'Artois
Madame Claire FREY, adjointe au chef de l'unité départementale d'Artois
Monsieur Jean-Marie LECLUSE, adjoint au chef de l'unité départementale d'Artois
Monsieur Arnaud DEPUYDT, chef de l'unité départementale du Littoral
Monsieur Nicolas PACAULT, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral
Monsieur Grégory LEFRANCOIS, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral

Article 2

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 10 août 2022,
paragraphe I-1 (mines, carrières et terrils, eaux souterraines et minérales, espaces souterrains, explosifs) à :

Monsieur BIADALA Christophe
Monsieur COURAPIED Laurent
Monsieur DEBONNE Olivier
Madame MAUROUX Sarah
Monsieur BALLENGHIEN Luc
Madame TAIN Caroline
Madame BENETAZZO Murielle
Monsieur BOUCHIND'HOMME Philippe

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 10 août 2022,
paragraphe I-2 (environnement industriel) à :

Monsieur CHAUVEL Laurent
Monsieur SANTERRE Nicolas
Monsieur COURAPIED Laurent
Monsieur EMIEL Christophe
Madame GABREAU Mathilde
Monsieur DEBONNE Olivier
Monsieur COLACCINO Sandro
Monsieur PACAULT Nicolas
Madame TAIN Caroline
Madame KICHENARADJOU Amélie
Monsieur DOURLIN Thomas
Monsieur LECLUSE Jean-Marie
Madame FREY Claire
Monsieur SELIN Gérard
Monsieur HEINA Francky

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 10 août 2022,
paragraphe I-3 (appareils à pression et réseaux) à :

Monsieur CHAUVEL Laurent
Monsieur PHILIPP Maxime
Monsieur CARON Philip
Monsieur FONTAINE Julien
Madame GABREAU Mathilde
Monsieur PACOT Guillaume
Monsieur PHILIPP Maxime
Monsieur HAMMER Benoit
Monsieur LARUE Quentin

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 10 août 2022,
paragraphe II-1 (protection de la nature et paysages) à :

Monsieur BINCE Frédéric
Monsieur GONIDEC David

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 10 août 2022,
paragraphe III (énergie) à :

Madame ASLANIAN Élisabeth
Monsieur BILLET Fabien
Monsieur FASQUEL Pascal
Monsieur PARADIS Fabien
Madame LENGLET Claire
Madame BERQUET Virginie

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 10 août 2022,
paragraphe IV-1 (véhicules) à :

Monsieur PREVOST Sébastien
Madame LIBERKOWSKI Isabelle
Monsieur MIS Lionel
Monsieur MODRZEJEWSKI Frédéric
Madame FREY Claire
Monsieur LECLUSE Jean-Marie
Monsieur BOUSSARD David
Monsieur BRUNET Didier
Monsieur DUPLAT Sébastien
Monsieur CARIN Grégory
Monsieur DAUCHEZ Jean-Bernard
Monsieur VANDEVOORDE Guillaume
Monsieur PERIN Franck
Monsieur DEVRED Bruno
Monsieur DUBRULLE Grégory
Monsieur MABUT Harry
Monsieur MARCHAL Eric
Monsieur OPIGEZ Pascal
Monsieur VATBLED Philippe
Monsieur VUYLSTEKER Alexandre
Monsieur WILLEMART Marcel
Monsieur GIBAULT Aurélien
Madame LAMAND Stéphanie
Monsieur LAHONDES Dominique
Madame GUIMARD Marie-Christine
Madame ABOULAHZEN Malika
Monsieur HENRIQUES Francisco
Madame TONNEL Christine
Madame MARX Florine

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 10 août 2022,
paragraphe IV-2 (transports exceptionnels) à :

Monsieur UYTENHOVE Vincent

- l'article 1^{er} en date du 10 août 2022,
paragraphe IV-3 (transports urbains de personnes et transports routiers non urbains de personnes) à :

Monsieur DE SAINT VAAST Pascal
Madame CANLERS Elvire

Article 3

Les délégations définies par l'article V sont données à l'effet de représenter dans le cadre de leurs attributions et compétences, les observations écrites devant les tribunaux compétents du ressort de la cour d'appel de Douai (articles L480-5 et R480-4 du code de l'urbanisme), et pour les observations orales devant le tribunal administratif de Lille (article R732-1 du code de justice administrative) à :

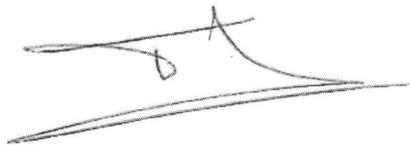
Monsieur Sylvain GATHOYE
Madame RIGOT Maÿlis
Madame COCHEREL-HUGOT Florence
Monsieur AUBENEAU Fabrice
Madame LARDEUR Justine
Madame JADEM Nathalie
Madame BIGEARD Delphine
Monsieur TROMONT Frédéric
Madame JOUAN-PRUVOT Christine
Madame DESPLANQUES-DECONINCK Marjorie
Monsieur VAN ROBAYS David

Article 4

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom de monsieur le préfet du Pas-de-Calais, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis à monsieur le préfet du Pas-de-Calais et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le mercredi 10 août 2022

le directeur régional de
l'environnement, de l'aménagement
et du logement
des Hauts-de-France



Laurent TAPADINHAS